

Demande n° : \_\_\_\_\_ Quartier n° : \_\_\_\_\_ Responsable : \_\_\_\_\_

Date de réception (jj-mm-aaaa) : \_\_\_\_\_ Droits perçus : \_\_\_\_\_ \$

Personnel du Centre du service à la clientèle : \_\_\_\_\_

Veuillez fournir une copie de les demande et le reçu à l'adresse [diffusions-planification@ottawa.ca](mailto:diffusions-planification@ottawa.ca)



## Modification du règlement de zonage / Zone d'aménagement différé et ouverture de ces zones / Règlements de restriction provisoire

### Formulaire de demande

Articles 34, 36 et 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, modifiée (Règl. de l'Ont. 545/06)

**\*S'il vous plaît choisir le type que vous postulez:**

- Modification du règlement de zonage ( article 34 )
- Zones d'aménagement différé et ouverture de ces zones ( article 36 )
- Règlements de restriction provisoire ( article 38 )

**Avis public**

Tous les renseignements ou documents qui doivent être fournis à l'appui de votre demande seront mis à la disposition du public, conformément à l'article 1.0.1 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P. 13.

**Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée**

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, chap. P.13, et seront utilisés pour le traitement de la demande. Toute question concernant la collecte de renseignements personnels peut être adressée au gestionnaire, Services de soutien techniques et aux activités, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment, par la poste au 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa, K1P 1J1, ou par téléphone au 613 580 2424, poste 52815.

### Section 1 : Renseignements généraux

**Adresse ou emplacement du site (requis)** Indiquer une adresse exacte ou approximative, ou fournir une référence géographique (exemple : côté nord de Fernbank, à l'ouest de Terry Fox, au sud de Hazeldean)

Avez-vous consulté au préalable un membre du personnel de la Ville?

- Oui  Non

Si **oui**, veuillez indiquer la date de la consultation préalable (jj/mm/aaaa) :

Avez-vous consulté au préalable le Comité d'examen du design urbain?  Oui  Non

Si **oui**, veuillez indiquer la date de la consultation préalable :

**Veuillez indiquer le numéro de toute demande d'aménagement déjà approuvée ou concurrente.**

Numéro(s) :

**Renseignements sur le requérant/agent**

Nom de l'entreprise :

\*Personne-ressource :

\*Adresse postale :

\*Téléphone :  \*Courriel :

**Renseignements sur le propriétaire enregistré**  Voir ci-dessus

\*Nom :

\*Adresse postale :

\*Téléphone :  \*Courriel :

**RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ**

Description officielle :

Utilisation actuelle du terrain :

Façade du lot :  m Profondeur du lot :  m Superficie du lot :  m<sup>2</sup>

**OU** Superficie du lot : (lot de dimensions irrégulière)  m<sup>2</sup>

Est-ce que la propriété possède tous les services municipaux :  Oui  Non

## DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Type d'aménagement projeté (nouvel immeuble ou agrandissement, utilisation(s) du terrain, nombre de logements, mode d'occupation, etc.)

### Renseignements sur le zonage

Zonage actuel de la propriété :

(On peut connaître le zonage en faisant une recherche dans [geoOttawa](#) et en appliquant le volet Règlement de zonage (codifié).)

Pourquoi une modification est-elle nécessaire? (par exemple, permettre une nouvelle utilisation du sol, accroître la hauteur permise des immeubles, réduire les marges de reculement, etc.) Si vous demandez des modifications au zonage, s'il vous plaît indiquer ce que le zonage doit être changé aussi.

### Renseignements sur l'aménagement

1. Indiquer la [surface de plancher hors œuvre brute](#) de tout nouvel immeuble ou agrandissement projeté.  m<sup>2</sup>
2. Indiquer la [surface de plancher hors œuvre brute](#) de tous les immeubles existants.  m<sup>2</sup>
3. Indiquer le nombre total de places de stationnement (existantes et projetées).  places
4. Quelle est la hauteur maximale d'immeuble projetée?  m
5. Combien d'étages sont projetés?  étages
6. Indiquer le rapport projeté superficie construite-sol (superficie au sol de tous les immeubles, divisée par la superficie totale du lot x 100).  %
7. Indiquer, s'il y a lieu, le pourcentage de la superficie paysagée des terrains de stationnement (superficie paysagée, divisée par la superficie des terrains de stationnement x 100).  %
8. Indiquer le pourcentage de l'ensemble du site occupé par de la végétation et des espaces paysagés (superficie de tous les espaces paysagés et de végétation, divisée par la superficie du lot x 100).  %

9. La demande comprend-elle des logements abordables qui nécessiteront un accord inscrit au titre foncier, pour que le demandeur puisse bénéficier du [Plan d'améliorations communautaires pour le logement abordable](#) ou des [exonérations et rabais au titre des redevances d'aménagement municipales](#)?  Oui  Non

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces avantages, veuillez écrire à [unitedulogementabordable@ottawa.ca](mailto:unitedulogementabordable@ottawa.ca).

#### AVIS PUBLIC

La demande fait-elle l'objet d'une consultation publique?  Oui  Non

Si **oui** :

Avez-vous communiqué avec le conseiller municipal du quartier pour lui expliquer ce projet?  Oui  Non

Avez-vous communiqué avec les représentants de groupes communautaires inscrits pour leur expliquer ce projet?  Oui  Non

Si **oui**, donner le nom du (des) organisme(s) communautaire(s) inscrit(s) :

---

Avez-vous consulté d'autres propriétaires dans votre voisinage?  Oui  Non

Si oui, veuillez préciser les moyens de consultation employés (dépliants, rencontres dans votre localité, courrier, etc.)

## SECTION 2 : DROITS DE DEMANDE

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web Modifications du règlement de zonage.

Les droits doivent être payés en entier sur présentation de la demande.

### Droits d'aménagement

- |   |              |
|---|--------------|
| <input type="radio"/> 1. Modification (majeure) du Règlement de zonage  | 33 431,66 \$ |
| <input type="radio"/> 2. Modification (mineure) du Règlement de zonage / Levée de règlement de restriction provisoire | 17 714,66 \$ |
| <input type="radio"/> 3. Levée de règlement d'utilisation différée  | 11 443,00 \$ |
| <input type="radio"/> 4. Modification du Règlement de zonage pour détachement d'un logement agricole excédentaire     | 7 394,70 \$  |

### PLUS droits initiaux des offices de protection de la nature (dans le cas des options 1 et 2 seulement)

- |   |           |
|---|-----------|
| <input type="radio"/> Zone d'aménagement centrale : quartiers 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 | 125,00 \$ |
| <input type="radio"/> Le reste de la ville  | 410,00 \$ |

Les droits relatifs au Comité de dérogation, Réglementation des plans d'implantation à l'offices de protection de la nature ainsi qu'aux examens de conception technique et d'inspection ne sont pas visés par cette exonération.

Total des droits :

## SECTION 3 : EXIGENCES DE PRÉSENTATION

### Plans et études obligatoires

Les exigences relatives aux plans et aux études sont expliquées au demandeur au cours de la consultation préalable. Cette consultation est obligatoire pour toutes les demandes de modification majeure et mineure au Règlement de zonage. Si, dans votre cas, une telle consultation n'est pas nécessaire, nous vous encourageons fortement à communiquer avec la Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment afin de discuter des exigences touchant la soumission des plans et des études. Si vous ne consultez pas d'abord notre personnel, la Ville ne peut garantir que votre demande sera soumise dans son intégralité, avec toutes les précisions nécessaires, ce qui pourrait provoquer des délais dans son traitement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Guide de préparation d'études et de plans de la Ville](#).

- Plans d'implantation
- Justification d'aménagement
- Plan d'arpentage
- Stratégie de consultation du public

### Plans et études pouvant être exigés

#### Génie

- Étude géotechnique
- Étude sur les mesures antibruit
- Évaluation environnementale de site, phase 1
- Évaluation environnementale de site, phase 2
- Étude de proximité de la voie ferrée
- Étude de viabilisation du site
- Étude sur la stabilité des pentes
- Évaluation des répercussions sur les transports
- Évaluation du budget des services d'eau
- Plan de protection des têtes de puits

#### Aménagement et conception

- Évaluation archéologique
- Élévations du bâtiment
- Rapport de reconnaissance de la Loi sur le patrimoine
- Évaluation des répercussions sur le patrimoine
- Étude de l'évaluation des répercussions - agrégats minéraux
- Étude de l'évaluation des répercussions - dangers de l'extraction minière
- Étude de l'évaluation des répercussions - sites d'élimination des déchets/anciens sites d'enfouissement
- Plan d'aménagement paysager
- Analyse du caractère du paysage de rue dans les quartiers établis
- Distance de séparation minimale
- Analyse de l'ombre
- Mémoire de l'esthétique urbaine
- Rapport du Comité d'examen du design urbain
- Analyse des vents
- Rapport de confirmation du zonage
- Visualisation de la rue de l'aménagement proposé (format .Jpg ou .pdf) - optionnel

#### Environnement

- Étude d'impact sur l'environnement

## Exigences techniques

- Les plans devront être présentés sur des feuilles de format A1 standard (594 mm x 841 mm) ou Arche D (609.6 mm x 914.4 mm), dimensionné en unités métriques et être basés sur une échelle métrique appropriée (1:200, 1:250, 1:300, 1:400 ou 1:500). Une échelle de 1:200 est recommandée pour le plan d'implantation.
- Beaucoup des plans et études devant accompagner la demande doivent être signés, datés et porter le sceau d'un ingénieur, d'un architecte, d'un arpenteur-géomètre, d'un urbaniste ou d'un spécialiste désigné. La Ville n'examinera pas les plans ou études ne respectant pas cette exigence.
- Les copies électroniques de toutes les études exigées et du plan d'implantation proposés doivent être fournies en format Adobe (.pdf) et accompagner votre demande. Tous les documents présentés sous format PDF devront être déverrouillés, aplatis et ne pas être sauvegardés en tant que dossier.
- Les noms des documents électroniques devraient être les mêmes que ceux des études/plans contenus dans la Section 3 de ce formulaire. Ces documents seront mis à la disposition du public par l'entremise de l'outil de recherche de demandes d'aménagement de la Ville.
- Des demandes d'aménagement complémentaires, notamment des demandes d'approbation du plan d'implantation, du plan de lotissement ou du plan de condominium, peuvent être requises pour appuyer le projet.

## Exigences juridiques

- Le personnel de la Ville formulera à l'intention du Comité de la planification ou du logement ou Comité de l'agriculture et des affaires rurales une recommandation, favorable ou défavorable au changement de zonage demandé. La décision définitive sera prise par le Conseil municipal. Il est possible d'en appeler d'une décision du Conseil municipal devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à condition de satisfaire à des critères précis.
- Les renseignements exigés à l'annexe 1 du Règlement de l'Ontario 543/06, établi sous le régime de la Loi sur l'aménagement du territoire, doivent être inclus dans la justification du projet d'aménagement et le plan conceptuel montrant les utilisations du sol et le paysagement. Les points visés par les dispositions pertinentes de l'annexe 1, notamment les articles 4, 8, 11-18, 22, 27 et 29-31, doivent être réglés dans la justification de l'aménagement. Les points visés par l'article 28 doivent figurer dans le plan conceptuel montrant l'utilisation du terrain et le paysagement.

## Exigences financières

- De grandes enseignes décrivant le projet seront installées sur la propriété visée par la demande. Les droits relatifs à leur installation, qui sont de 1 023,78 \$, font partie des droits exigés pour la demande. Toutes les enseignes supplémentaires qui seraient nécessaires seront facturées au requérant à raison de 510,76 \$ par enseigne.
- L'office de protection de la nature facturera d'éventuels droits supplémentaires et l'examen des rapports techniques, le cas échéant.

## SECTION 4 : ATTESTATIONS

### Autorisation du propriétaire permettant au requérant de présenter la demande

Le propriétaire enregistré doit remplir la présente section afin d'autoriser le requérant à agir en son nom et attester que les renseignements qui figurent dans la présente demande sont exacts et véridiques.

Si la demande doit être signée par un requérant au nom du propriétaire, l'autorisation ci-dessous doit être remplie; le propriétaire peut aussi présenter une lettre d'autorisation. Les attestations comprises dans la présente cette section doivent porter une signature manuscrite et des sceaux originaux.

Je, , suis le propriétaire du terrain visé par la présente demande et j'autorise  à présenter la demande en mon nom.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

Date (jj-mm-aaaa) :

### Consentement - Sondage sur la satisfaction du client ayant présenté une demande d'aménagement - Optionnel

Je, , autorise la Ville d'Ottawa à mener un sondage de satisfaction de la clientèle

en me postant un questionnaire sur papier, à l'adresse suivante :

en me transmettant un questionnaire électronique, à l'adresse

Ce sondage volontaire a pour objet de mesurer mon degré de satisfaction à l'égard du processus de demande d'aménagement et d'aider la Ville d'Ottawa à améliorer ses services. Ce sondage est anonyme. Mon nom ne figurera pas sur le questionnaire et mes réponses ne seront pas associées à mon identité. Il faut compter de 15 à 20 minutes pour répondre au sondage, qui me sera posté au terme du processus de demande d'aménagement.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

### Affidavit ou déclaration sous serment attestant l'exactitude des renseignements

La personne exécutant la demande (propriétaire enregistré ou requérant) doit remplir la déclaration sous serment dans la présente section.

Je, , de la ville de , conviens de respecter toutes les

conviens de respecter toutes les exigences de la Ville et de la *Loi sur l'aménagement du territoire* en consultant le public et déclare solennellement que toutes les affirmations contenues dans la présente demande sont véridiques et je fais la présente déclaration la croyant vraie en conscience et sachant qu'elle a même force et même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*. Je reconnais que tous les renseignements contenus dans le présent formulaire (hormis les renseignements personnels), y compris les documents justificatifs, ont été obtenus en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, et qu'ils seront accessibles au public et aux organismes techniques et gouvernementaux pour examen.

#### DÉCLARÉ SOUS SERMENT (ou attesté) DEVANT MOI

à , ce <sup>e</sup> jour de  .

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du requérant

## SECTION 5 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

### Partie 1 : Attestation du propriétaire relative à l'évaluation environnementale de site (EES)

Le propriétaire ou le requérant doit remplir la section A, sans égard au fait qu'une étude environnementale de site de phase 1 ait été réalisée ou non.

Si une EES est nécessaire (ce qui sera déterminé lors de la consultation préalable), le propriétaire ou le requérant et le consultant chargé de l'étude doivent remplir les sections A et B ci-dessous.

#### Section A

Je reconnais que la Ville d'Ottawa n'est pas responsable de la détermination des sites contaminés ou de leur remise en état. Je  conviens en outre de ne pas formuler de réclamation, à l'occasion (ou comme résultat) d'une action ou demande en justice visant des opérations de décontamination à la suite de dommages ou d'autres conditions touchant le site ou d'autres terrains, contre la Ville d'Ottawa, ses directeurs, administrateurs, employés ou mandataires pour pertes, dommages, blessures ou frais.

#### Section B

J'atteste que, en tant que propriétaire du site ou requérant, j'ai retenu les services de

à titre de consultant principal chargé de réaliser la phase 1 de l'évaluation environnementale de site. J'ai fait un effort raisonnable pour m'enquérir des propriétaires et des utilisations antérieurs de la propriété et j'ai remis au consultant principal les renseignements qui, à ma connaissance, sont pertinents à son examen de l'état du site sur le plan environnemental. J'accepte de produire sur demande une copie de l'évaluation environnementale de site, phase 1.

Nom :

Adresse :

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du requérant

Date (jj-mm-aaaa) :

SECTION 5 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (suite)

Partie 2 : Affidavit du consultant principal relatif à l'évaluation environnementale de site

Je, , de la ville de ,

**DÉCLARE SOUS SERMENT CE QUI SUIT :**

Je suis une personne compétente au sens du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié.

Je suis le/la/l' , de

et je suis personnellement au courant des faits énoncés ci-après.

Je, , ai reçu le mandat, à titre de consultant spécialiste de l'environnement,

d'exécuter ou de surveiller la première phase de l'évaluation environnementale du site se trouvant au

Le travail d'évaluation du site a été effectué conformément au Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié.

**Je suis** employé ou mes services ont été retenus à un autre titre par le propriétaire ou le requérant, ou par la société exploitant le site.

**Je ne suis pas** employé et mes services **n'ont pas** été retenus à un autre titre par le propriétaire ou le requérant, ou par la société exploitant le site.

Les conclusions de l'évaluation environnementale de site, phase 1, sont les suivantes :

Il n'y a **pas** de problèmes environnementaux réels ou potentiels relatifs à la qualité du sol et/ou de l'eau souterraine ou d'activités susceptibles d'entraîner une contamination, aux termes du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié, et il ne sera pas nécessaire de passer à la deuxième phase de l'évaluation environnementale du site., ou

Il y a des sources réelles ou potentielles de problèmes environnementaux relatifs à la qualité du sol et/ou de l'eau souterraine ou des activités susceptibles d'entraîner une contamination, aux termes du Règlement de l'Ontario 153/04, tel que modifié, et il sera nécessaire de passer à la deuxième phase de l'évaluation environnementale du site afin d'étudier les problèmes potentiels.

**DÉCLARÉ SOUS SERMENT (ou attesté) DEVANT MOI**

au  de ,

dans ,

ce <sup>e</sup> jour de  .

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation

\_\_\_\_\_  
Signature du consultant

Adresse du consultant :

Téléphone du consultant :

**Section 6 : Engagement d'indemnisation en cas d'appel devant de le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire**

Destinataire : VILLE D'OTTAWA

Expéditeur : Nom :

Adresse :

Objet : DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Adresse de la propriété :

Dans les cas où la Ville d'Ottawa est essentiellement favorable à la demande de modification du Règlement de zonage,

Nom du requérant :

s'engage par la présente à acquitter, conformément à l'article 19 du Règlement sur les droits d'aménagement, dans sa version modifiée, de la Ville d'Ottawa, après réception d'une facture de la Ville, tous frais juridiques, y compris les débours de la Ville, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, découlant de la préparation ou de la participation à une audience de le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, jusqu'à la résolution définitive de l'affaire par le Tribunal.

On entend par « audience » toutes les interventions devant le Tribunal relatives à la demande, que ce soit en personne, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen prescrit par le Tribunal.

Fait à Ottawa ce  e jour de  .

Veillez remplir la section 1 ou les sections 2 et 3.

Pour les requérants et les personnes

<b>1</b>
_____ Signature du requérant
_____ (Nom, en lettres moulées)
_____ Signature du témoin
_____ (Nom et titre, en lettres moulées)

Pour les sociétés et les compagnies

<b>2</b>
_____ Dénomination sociale (s'il y a lieu)
_____ (Signataire autorisé) Je suis habilité(e) à engager la personne morale.
_____ (Nom et titre, en lettres moulées)